

FICHE D'INSCRIPTION

(À remplir lisiblement au stylo noir ou bleu uniquement)

IFSI DE L'IHFB

FORMATION INFIRMIERE

PROMOTION 2019- 2022

PHOTO A COLLER

NOM DE NAISSANCE :

NOM USUEL :

Prénom :

Date de Naissance ://..... Ville de Naissance.....

Département (ou Pays de Naissance) :

ETAT CIVIL

Situation de famille (*célibataire, marié(e), divorcé (e) etc...*) :

Nombre d'enfants à charge :

Adresse (*pour les étudiants des DOM / TOM, de Province adresse en Ile de France*)

.....

Code Postal VILLE :

TEL .PORTABLE TEL FIXE

ADRESSE MAIL :@.....

SITUATION AVANT L'ENTREE EN FORMATION

- Etudiant (précisez)
- Lycéen (précisez le baccalauréat obtenu) :
- Salarié (précisez la fonction) :
- Demandeur d'emploi
- Autres (précisez) :

Coordonnées de la Personne à prévenir en cas d'accident (nom + téléphone)

.....
.....
.....

DOCUMENTS A FOURNIR

- ✓ Confirmation d'inscription à l'Institut de formation par **lettre manuscrite, datée et signée**
- ✓ Fiche inscription dûment remplie
- ✓ 1 photocopie de la pièce d'identité ou du titre de séjour **en cours de validité** (recto/verso)
- ✓ 2 photos d'identité (dont 1 à coller sur la fiche d'inscription)
- ✓ 1 photocopie de votre diplôme
 - Baccalauréat (ou relevé de note)
 - DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaire)
- ✓ 1 photocopie de votre attestation de sécurité sociale

Frais d'inscription pour la 1^{ère} année : en fonction de votre situation à l'entrée en formation (voir fiche financement), vous devrez joindre :

- ✓ **1 chèque de 750* euros pour un étudiant éligible à la subvention du Conseil Régional à l'ordre de l'IFSI de l'IHFB**
- ✓ **Ou 1 chèque de 8500* euros pour un étudiant non éligible par le Conseil Régional à l'ordre de l'IFSI de l'IHFB.**
- ✓ **Attestation de prise en charge** pour un étudiant qui bénéficie d'un financement employeur, OPCO **ou autres organismes, pôle emploi etc.
- ✓ **Les deux volets du dossier médical joint, remplis et signés par un médecin agréé** par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui seront à remettre OBLIGATOIREMENT pour le jour de la rentrée **soit le lundi 02 septembre 2019.****
- ✓ **1 chèque de 12 euros à l'ordre de l'IFSI de l'IHFB pour l'adhésion obligatoire à l'assurance responsabilité civile et professionnelle + assistance juridique MACSF (stage)**

RENSEIGNEMENTS

Pour toutes questions relatives aux financements contacter Mme BOUILHAC **par mail uniquement** : chrystel.bouilhac@ifsi-ihfb92.fr

Pour toutes questions relatives au dossier médical contactez Mme GESCHICKT **par mail uniquement** : nadine.geschickt@ifsi-ihfb92.fr

**le chèque d'inscription sera encaissé à la rentrée de Septembre 2019.*

Aucun remboursement ne sera effectué par l'IFSI en cas de désistement

*** Liste des médecins agréés ARS pour le département 92 jointe. Pour les autres départements merci de consulter le site <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>*

FINANCEMENT

❖ Les frais d'inscription et de scolarité pour 2019/2020 s'élèvent à :

- **750 euros pour un candidat éligible à la subvention du Conseil Régional.**
Ces frais incluent les frais de scolarité obligatoires versés à « Médecine Sorbonne Université » Université avec laquelle l'IFSI a passé une convention (dont 170 euros pour l'année 2019/2020) ainsi que le dispositif e-learning pour l'enseignement de l'anglais.

Pour être éligible à la rentrée prochaine à la prise en charge par le Conseil Régional vous devez remplir au moins un des critères suivants à l'entrée en formation :

- Être âgé de 25 ans ou moins à l'entrée en formation
 - Être sorti du système scolaire depuis moins de deux ans à l'exception des élèves titulaires d'un contrat d'apprentissage
 - Être âgé de 16 à 25 ans, être sorti du système scolaire depuis plus d'un an, et suivi par une mission locale (fournir impérativement la fiche de liaison)
 - Être demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi depuis 6 mois au minimum, et si le coût de la formation n'est pas pris en charge ou partiellement par pôle emploi (fournir un justificatif)
 - Être bénéficiaire d'un contrat aidé (CAE, CIE, Contrat d'avenir ...) avant l'entrée en formation (y compris en cas de démission)
 - Être bénéficiaire du RSA (ex API, ex RMI)
 - Être inscrit comme demandeur d'emploi sur une période continue ou discontinue de 6 mois au cours de 12 mois précédant la date de demande de l'AIF
 - Avoir achevé son service civique dans un délai d'un an avant l'entrée en formation
- **8500 euros par année pour les candidats non éligibles à la prise en charge par le Conseil Régional ou ayant une prise en charge par un employeur ou par un OPCO.**

Ces frais incluent les frais de scolarité obligatoires versés à « Médecine Sorbonne Université » avec laquelle l'IFSI a passé une convention (dont 170 euros pour l'année 2019/2020) ainsi que le dispositif e-learning pour l'enseignement de l'anglais.

** Nouvelle réglementation arrêté du 21/12/2018 remplaçant l'OPCA.

❖ Frais annexes

L'adhésion obligatoire à l'assurance de responsabilité civile MACSF (stage) : **12 €**

L'inscription obligatoire Médecine Sorbonne Université (rattachée à l'IFSI) : **39.10 €**

Les frais de la Contribution Vie Etudiante et du Campus (CVEC) : **90 €**

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/> (pour plus d'informations)

❖ Possibilités d'aides financières, sous certaines conditions :

- Bourse délivrée par le Conseil Régional d'Ile de France.
- Promotion professionnelle (pour ce cas, vous devez vous renseigner auprès de votre employeur).
- Formation par la voie de l'apprentissage à partir de la deuxième année de formation.